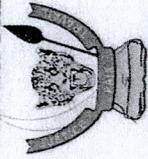


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 238/2024

A LA SOCIETE TRANQUILITY MAINTENANCE SERVICES POWER-CON.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/CF/DG/CGPMP/SCPT 2024, conclu avec la Société Congolaise des Postes et Télécommunication, pour un montant total hors taxe de dollars américains septante mille cinq cent (USD 70 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre cent nonante-trois, cinquante centimes (USD 493,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/11/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me Claude MBRAYI
Directeur Général